



## Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

# APPEL D'OFFRES

### TP-201706-20 FOURNITURE D'UN CAMION DIX ROUES FREIGHTLINER 114 SD 2017 ET ÉQUIPEMENTS ET RACHAT D'UN CAMION FREIGHTLINER FL80 ANNÉE 2002

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson désire recevoir des soumissions pour la fourniture et la livraison d'un camion de marque Freightliner modèle 114 SD à essieu avant avancé ou équivalent, dix roues, de l'année 2017 ou plus récent avec système de boîte interchangeable, benne d'excavation, benne sableuse et équipements à neige de même que pour le rachat d'un camion de marque Freightliner modèle FL80 six roues, année 2002.

À compter du 23 août 2017, les fournisseurs intéressés par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en consultant le site web [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissions devront être présentées sur les documents prévus à cet effet et transmis dans des enveloppes scellées portant la mention « SOUMISSION - CAMION DIX ROUES FREIGHTLINER 114 SD 2017 ET ÉQUIPEMENTS ET RACHAT TP-201706-20 » et reçues **jusqu'à 15 h le 14 septembre 2017** au Service du greffe, au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Québec) J0T 1L0. Elles seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Un cautionnement de soumission pour un montant équivalant à 5 % du montant total de la soumission sous forme de chèque visé libellé au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ou bon de cautionnement doit accompagner la soumission.

De plus, le contrat découlant du présent appel d'offres est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) et à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur du Canada (ACI) et est sujet à l'approbation ministérielle du règlement d'emprunt # 117A-2017.

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à déboursier aucuns frais encourus par le ou les soumissionnaires en rapport avec la préparation de la soumission.

DONNÉ À SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON, ce 23 août 2017.

Judith Saint-Louis  
Greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant le sujet précité à la page \_\_\_ de l'édition du 23 août 2017 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut et sur le système électronique d'appels d'offres (SEAO). De plus une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'hôtel de ville et diffusée sur le site Internet municipal à la date précitée.

Judith Saint-Louis